

FOUR DE L'ADDE, LES MAINS À LA PÂTE

INFORMATIONS INDICATIVES

Titre	Four de l'Adde, Les mains à la pâte
Dates	Samedis 15 septembre 2018, 20 octobre 2018, 10 novembre 2018, 19 janvier 2019, 9 février 2019 et 9 mars 2019

RESPONSABLE DE L'OFFRE

Prénom(s) et nom(s) du responsable	Florent Liardet
Catégorie	Expériences et créations
Sceaux	Groupe

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	Four de l'Adde, les mains à la pâte
Sous-titre	Fabrication de pains au levain naturel avec repas au coin du feu
Descriptif de l'activité	<p>L'odeur du pain cuit au feu de bois ! Une des nombreuses sensations savoureuses à partager chez André Isenegger. Cet artisan passionné propose une initiation à la boulangerie selon d'anciens savoir-faire : des pains confectionnés sur la base d'une fermentation lente au levain naturel. Après des démonstrations, les participants mettront la main à la pâte pour pétrir le pain, préparer figasses, pizzas et autres tartes crémeuses qui seront partagées au repas. Chacun repartira avec une production variée de pain et un livret de recettes.</p> <p>L'atelier se déroule dans un cadre d'exception. Au-dessus de Cerniat, dans la paisible vallée du Javro, où André Isenegger a construit un lieu de travail inspiré. Il y a installé un four à bois du 19^e siècle nommé <i>four à gueulard</i>. C'est là qu'il fabrique chaque fin de semaine des pains au levain.</p> <p>Vu l'heure tardive de la fin de l'activité, pourquoi ne pas prolonger l'expérience avec une nuit en hôtel 3 étoiles et petit-déjeuner à Charmey.</p>
Dates	Samedis 15 septembre 2018, 20 octobre 2018, 10 novembre 2018, 19 janvier 2019, 9 février 2019 et 9 mars 2019
Horaire	15h00 – 21h30
Lieux du rendez-vous	Four de l'Adde Route de la Valsainte 53 1654 Cerniat
Lieux de l'activité	Four de l'Adde
Programme indicatif	15h00 Accueil 16h00 – 18h00 Atelier du pain 18h00 – 19h00 Préparation du repas et apéritif 19h Repas en commun 20h – 21h Enfournement et défournement des pains 21h30 Fin

Matériel à prendre avec soi Tablier de cuisine, chaussures d'intérieur en hiver.

Sécurité Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.

Participants catégories et âges Adultes dès 14 ans

Enfants dès 5 ans

Nombres (min. – max.) Minimum 8 adultes, maximum 16 personnes

Option Nuit en hôtel*** à Charmey

Variante (groupe, sur mesure) Offres pour groupes sur demande : atelier sur mesure ; horaires et jours à convenir

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics (lieu de rendez-vous) Accès en voiture, covoiturage possible depuis Bulle

Horaires des transports publics

(le coût des transports publics n'est jamais inclus dans les tarifs de l'offre, horaire 2018, sous réserve de modifications, consultez www.cff.ch)

Trains TPF

Aller :

Lausanne – Bulle 13h44 – 14h41

Fribourg – Bulle 14h04 – 14h41

Montreux – Bulle 13h44 – 15h08

Retour :

Bulle – Lausanne 22h20 – 23h16

Bulle – Fribourg 22h20 – 22h55

Horaires donnés à titre indicatif et susceptibles de changer

Covoiturage Possible depuis Bulle, réservations obligatoires, merci de s'annoncer
Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

TARIFS

Tarif de base adulte Dès 14 ans, 120.-

Tarif de base enfant De 5 à 13 ans 50.-

Nuit à l'hôtel Nuit en hôtel*** à Charmey, prix sur demande

Tarif groupe Au minimum 1'320.- et à partir de 12 adultes, 120.- par adulte (dès 14 ans) et 50.- par enfant (dès 5 ans).

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi

Confirmation La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription et du paiement total de la somme due. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

Paiement	Paiement sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement sur place (bulletin de versement envoyé par le Parc). La réservation est considérée comme définitive à la réception du paiement par le Parc.
Annulation	<p>En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.</p> <p>En cas d'annulation de l'activité, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.</p> <p>En cas d'annulation par un participant (par écrit ou par téléphone) sans motif de force majeure dans la dernière semaine, rien ne sera remboursé.</p>
Assurances	Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.